

Passeport

Retrouvez toute la marche à suivre ainsi que les pièces justificatives à fournir pour faire ou refaire votre passeport auprès de la mairie de Plaisir

Demander, renouveler un passeport

Les étapes de la démarche

1. **Effectuez votre pré-demande de passeport en ligne** auprès de l'Agence nationale des titres sécurisés. En cas d'impossibilité, un formulaire papier est disponible à l'accueil de la mairie.
2. **Munissez-vous des pièces justificatives demandées** originaux et photocopies.
3. **Prenez rendez-vous en ligne sur l'Espace citoyens** ou par téléphone au 0 8000 78370 (appel gratuit depuis un poste fixe). Réservez le nombre de créneaux nécessaires selon le nombre de titres que vous souhaitez demander.
4. **Lors de votre rendez-vous, la présence de toutes les personnes demandant un titre est requise** (y compris les personnes mineures). Votre dossier est vérifié par nos services. S'il est accepté, nous lançons le processus de fabrication du passeport ou des passeports demandé(s) auprès de la préfecture.
5. **Vous recevez un SMS** vous invitant à venir chercher votre titre ou vos titres à la mairie. Attention, il ne vous est pas possible d'effectuer le retrait d'un passeport pour une tierce personne (conjoint, époux...) à l'exception des enfants de -12 ans dont vous êtes l'un des deux parents.



Aucune demande de passeport ne pourra être effectuée sans prise de rendez-vous préalable.

Pièces justificatives demandées

Pour les personnes majeures



Pour les personnes mineures



Pour les personnes venant d'acquérir la nationalité française



2 rue de la République
78370 - Plaisir
HORAIRE
Lundi : 9:00 - 19:30
Mardi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30
Mercredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30
Jeudi : 10:00 - 12:00, 13:30 - 17:30
Vendredi : 9:00 - 12:00, 13:30 - 17:30
Samedi : 9:00 - 11:45

VOTRE COURRIEL :

adresse@domaine.com



-  ARCHIVES
-  DÉSINSCRIPTION